

Strasbourg

snes-fsu

N° 106 - Août - Septembre 2012

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 05559



Editorial de Philippe Lochu

Cette rentrée si semblable aux précédentes et même pire à certains égards, devrait pourtant marquer un tournant des politiques de l'éducation dès lors que sera adoptée la loi de programmation préparée par le gouvernement issu des élections de mai-juin 2012. Avant même que cette loi soit « bouclée », un recrutement massif de personnels de second et de premier degré vient d'être inscrit au budget 2013, et la formation des maîtres devrait s'inscrire dans un nouveau cadre très prochainement. Mais le Ministre a maintenu le dispositif néfaste de destruction de postes et reconversion de leurs titulaires en STI, il n'a guère été loquace sur le sort fait aux précaires... Et s'il a bien appelé une consultation en vue de la loi de programmation, c'est sans l'ouvrir à l'ensemble des personnels en prenant ainsi le

risque que cette consultation, limitée aux cercles de consultants habituels du pouvoir, fasse souffler assez peu d'air frais, voire répète les rengaines connues.

A cet égard, le recrutement massif de professeurs pose toutes sortes de problèmes auxquels il faudra apporter des solutions nouvelles. Si la crise des recrutements est un problème plus complexe qu'il n'y paraît, elle repose pourtant la question de l'attractivité de nos métiers. Comment attirer des diplômés jeunes et talentueux vers un métier relativement difficile, celui de former des hommes et des femmes, dans la période critique de l'adolescence, dans une société en crise, marquée par de fortes inégalités sociales et territoriales ; comment les inciter à acquérir une expertise des savoirs et des didactiques dans un ensemble de disciplines fondamentales, dont la nature ne permet pas qu'on les valorise dans une diversité d'emplois au cours d'une vie, mais comment surtout les convaincre d'exercer un métier qui se réduirait aux routines pédagogiques laborieuses et à des évaluations ubuesques, contrôlées par un management tatillon et pas toujours éclairé, ceci pour des salaires inférieurs à ceux de la moyenne des pays développés. Il y a là, une sorte de gageure dont les responsables se tirent trop vite d'affaire par la pirouette de l'appel à la vocation, terme bien plus clérical que professionnel.

Nous pensons que certaines clés de ces problèmes se trouvent dans l'ambition de transmettre une «**culture commune**» en renonçant au socle commun de l'employabilité qui n'est jamais qu'une invention technocratique dérivée des théories de l'organisation rationnelle du travail... Nous pensons aussi que l'autre clé est budgétaire : le budget impliquant les postes, les équipements et les salaires des personnels, sachant bien que c'est là que le bât blesse. Ce sont les messages que nous aurons tenté d'exprimer dans la cadre des États Généraux organisés par le SNES au courant de ce mois d'octobre.

Sommaire : Page 1 : Editorial Page 2 et 3 : Motion action Page 4 : Bilan rentrée 2012 Page 5 : « Tempête sous un crâne » Page 6 : Formation initiale : c'est pas le joie ! – Journée de carence Page 7 : Concertation « Refondons l'école » Page 8 : Bilan de l'affectation des TZR – Dates de congrès FSU Page 9 : Etats généraux du second degré Page 10 : Stage académique « Le conseil d'administration et les questions budgétaires » Page 11 : STI2D ou la réforme angoissante Page 12 : Permanences – Qui joindre au Snes ? – Calendrier – Vos adresses email

MOTION ACTION

CA DU 7 SEPTEMBRE 2012

I. L'alternance politique a ouvert quelques espérances de changement mais elle se déroule dans un contexte rendu extrêmement difficile par la crise financière, la faiblesse de la croissance, la montée du chômage. Malgré une situation économique très dégradée et de fortes dissensions, les gouvernements européens, notamment ceux de la zone euro, maintiennent le cap de l'austérité budgétaire pour seul horizon de leur politique commune.

En France, malgré le changement à la tête de l'État, les tenants d'une « pensée unique » ne désarment pas : un rapport de la Cour des Comptes préconise explicitement le renforcement de l'austérité par la réduction de la dépense publique : gel des salaires et suspension temporaire des promotions dans la fonction publique, réduction drastique de ses effectifs. A l'inverse, l'austérité n'est pas censée concerner les plus riches : commentateurs et journalistes de la grande presse dénoncent la moindre limitation des privilèges fiscaux acquis pendant ces dix dernières années soit comme une inadmissible confiscation des produits du travail, soit comme un non-sens économique !

Ces « obstacles » ne doivent pas faire prétextes au gouvernement pour renoncer à ses ambitions affichées.

II. La politique scolaire de la nouvelle majorité donne quelques signes d'une volonté de rupture avec celle de l'ancienne : rétablissement d'un nombre insuffisant, mais néanmoins significatif, des postes supprimés pour la rentrée 2012, décharge de trois heures attribuée aux stagiaires pour première étape d'une remise à plat complète, à venir, de leur système de formation, avec des dispositions de rattrapage en formation continue pour ceux qui en ont été privés, mise en place d'une consultation nationale en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une Loi de Programmation qui définira de nouveaux contours pour la politique de l'École. Le fait que la politique scolaire ait été définie comme une priorité nationale est en soi encourageant. C'est pourquoi, pour marquer une vraie rupture, le SNES-FSU rappelle son opposition au contrôle local sous quelque forme que ce soit et exige une nouvelle fois un moratoire pour les nouvelles épreuves du baccalauréat de langues vivantes de 2013. Cela donnera le temps de la concertation pour l'élaboration d'un cadrage et de procédures d'évaluation nationaux. L'annonce chiffrée d'un recrutement important de professeurs est une bonne chose, que nous soutenons contre ses détracteurs mais ces recrutements ne doivent pas s'effectuer par redéploiement d'autres postes de la fonction publique.

En revanche, les contenus du changement sont mal définis et seront disputés. Sur l'avenir du collège, du lycée, sur la nature des pédagogies à mettre en place pour conduire les élèves à la « réussite », les options sont diverses, opposées et conflictuelles.

La réforme « Fillon » consacrait le principe d'une scolarité fondée sur le « socle commun » et le « LPC », et ménageant des paliers de sortie entre 15 et 18 ans. Un réformisme se réclamant d'orientations progressistes ne renie pas forcément tout de ces options adoptées par la droite : le « socle » et les « compétences » ont leur version de « gauche ». Or, le SNES-FSU reste fondamentalement convaincu que la revendication d'une scolarité pour tous jusqu'à 18 ans, avec pour support l'acquisition d'une « culture commune », sont essentiels aussi bien à un développement économique qu'à la formation de l'homme et du citoyen.

On relèvera aussi que, pour l'ancienne majorité, la question des conditions de vie matérielle des personnels restait très marginale dans ses préoccupations. Austérité aidant, l'actuelle majorité ajourne le traitement de ce problème au retour de la croissance et à la réalisation de la réduction des déficits publics, ajournement qui risque bien d'être définitif si l'austérité se nourrit d'elle-même... Or le SNES-FSU maintient que le recrutement d'enseignants qualifiés et la dynamique interne de la profession ne

peuvent pas aller sans le rattrapage et la revalorisation économique de la condition enseignante, qui doit aller de pair avec celle de l'ensemble des salaires.

La CA affirme donc que l'action du SNES-FSU doit d'abord s'inscrire, dans le contexte actuel, en cohérence avec ses mandats nationaux relativement à la politique scolaire :

- 1. Promotion d'une École de la Réussite fondée sur la « culture commune » et la perspective d'une formation à niveau bac pour tous les jeunes.**
- 2. Ambition pour le recrutement, la formation et la rémunération des personnels.**
- 3. Extinction de la précarité au sein de la fonction publique.**

La CA affirme que le SNES-FSU doit être partie prenante du refus de la ratification des traités qui consacrent l'austérité budgétaire en Zone Euro en participant aux campagnes exigeant la tenue d'un référendum. En effet, cette austérité fermerait en effet durablement les perspectives d'une évolution favorable de l'emploi, de la protection sociale et des retraites ainsi que des salaires et consacrerait les inégalités et les injustices creusées au cours de ces dernières décennies.

III. L'académie de Strasbourg est engagée dans le nouveau « projet d'Académie » qui consacre des orientations sur lesquelles nous avons émis des réserves ou formulé des objections centrales.

Réserves sur la politique des langues, qui est porteuse de contradictions et obstinément centrée sur l'enseignement de l'allemand, sans que pour autant les moyens utiles à son développement soient toujours mis en œuvre. Objections sur le pilotage par la performance qui semble surtout maquiller sous un habillage statistique une absence de réflexion sur les causes profondes du retard scolaire en Alsace. Objections encore sur l'orientation technocratique et le management qui tient lieu de politique des personnels. Ce projet est enfermé dans une contradiction centrale : comment vouloir à la fois développer la scolarisation des élèves jusqu'à un niveau bac et consacrer l'équivalent de la moitié du budget des lycées (131 millions d'euros) à l'apprentissage (65 millions d'euros) ? Objections enfin sur le refus obstiné de mettre en place en Alsace une réelle politique de la gratuité pour les élèves des lycées. Nous relevons aussi que les suppressions de postes qui ont affecté notre académie, l'application rigoureuse des modalités calamiteuses de formation des stagiaires, ont rendu les conditions de l'actuelle rentrée particulièrement difficiles.

Dans un contexte qui aurait appelé un courant d'air frais, portes et fenêtres se sont à peine entrebâillées sur le changement. Le volet régional de la Consultation nationale a été bricolé à la hâte sur la base du projet d'académie, dans des délais et selon des modalités qui ne laissent guère d'espace pour une remise à plat de ces options alignées sur les orientations de l'ancienne majorité politique.

Le SNES-FSU exige la suppression de la journée de carence.

La CA appelle l'ensemble des adhérents à participer massivement à la manifestation nationale de fin septembre pour l'obtention du référendum sur le nouveau traité européen.

Le SNES-FSU appelle les personnels à participer massivement aux États Généraux du 2nd degré, appelés par le SNES-FSU, pour faire connaître leur appétit de vrai changement dans notre académie.

Pour : 19
Contre : 0
Abst : 3
Rdv : 0

¹ DNA du 1.9.2012

BILAN RENTRÉE 2012

A LA RECHERCHE DU CHANGEMENT ATTENDU



La rentrée 2012 dans le second degré (collèges et lycées) se place malheureusement dans une certaine continuité. Les problèmes des rentrées précédentes n'ont pas été réglés que ce soit tant au niveau des effectifs par classes, que dans l'enseignement des langues, le nombre des personnels ou les pratiques de « management ».

Des effectifs toujours aussi chargés

Les enquêtes du terrain (une trentaine de collèges, une quinzaine de lycées) insistent pratiquement toutes sur la lourdeur des effectifs par classe.

- **En collège** : l'élévation du plafond entraîne dans une grande majorité de collèges des classes à 28 ou plus : collège de l'Esplanade/Strasbourg (presque toutes les classes de 3ème à 30 ou plus, les sixièmes entre 28 et 30), collège de Souffelweyersheim (5èmes à 30), collège de Mutzig (3èmes à 30), collège H.Meck/Molsheim (toutes les classes entre 27 et 31). Même topo dans les collèges haut-rhinois : collège de Riedisheim (majorité de classes à 30), collège de Lutterbach (3ème à 30, sixièmes à 28 et plus, 4ème à 27)...
- **En lycée** : la montée des effectifs par classe est également sensible à tous les niveaux. Le point le plus noir est la situation en seconde. La moyenne académique dépasse maintenant les 34. Dans certains lycées en particulier dans les 4 plus grandes villes alsaciennes, les classes de seconde sont systématiquement entre 34 et 36 : Rostand/Strasbourg (10 secondes à 35), Bartholdi/Colmar (8 secondes sur 8), Meck/Molsheim et Montaigne/Mulhouse (7 secondes sur 10 sont à 35), Mermoz/Saint-Louis (7 sur 13 sont à 35 et plus). L'élément nouveau cette année est l'augmentation sensible des effectifs dans les deux autres niveaux : ainsi les classes de premières et de terminales sont en moyenne à 32 et plus. Cela représente entre 1 et 2 élèves en plus par classe par rapport à l'an dernier. Au total les classes à 34 et plus représentent maintenant près de 45 % des divisions contre 35 % l'an dernier.
- **En lycée professionnel** : de nombreux élèves n'ont pas pu être affectés dans les filières demandées en raison de l'insuffisance de la capacité d'accueil qui a été constamment diminuée depuis des années. Le bilan de la réforme de la voie professionnelle n'a toujours pas été fait. Le discours officiel pêche là aussi par manque d'objectivité.

Des enseignements fragilisés

- **Les suppressions de postes** (encore près de 200 cette année dans notre académie) ont toutes une série d'effets indésirables.
- **L'enseignement des langues** (pourtant priorité affichée dans le projet d'académie) se heurte à toute une série de difficultés. En collèges les groupes de langues sont beaucoup trop élevés (à Schweighouse des groupes à 29 ou plus) et les « bricolages pédagogiquement douteux » (ex: mélange de LV1 et LV2) fleurissent de plus en plus. Faute de moyens en personnel, nombreux sont les professeurs de langues qui se voient imposer des heures supplémentaires.
- **Le problème du remplacement** risque de se poser avec la même acuité dans de nombreuses disciplines. L'apparente augmentation du nombre de TZR (titulaires sur zones de remplacement : 761 cette année contre 647 en 2011 et 677 en 2010) ne doit pas faire illusion : elle s'explique en grande partie par la réforme des sections technologiques (industrielles et tertiaires) ou par la suppression de l'enseignement d'histoire en terminales S dont l'objectif principal était justement de supprimer des postes. Les collègues qui ont vu leurs postes supprimés sont devenus, contre leurs vœux, des TZR ! Dans la plupart des autres disciplines se pose d'ores et déjà et comme les années précédentes, le problème du remplacement : SVT, Education musicale ou artistique, Allemand, Lettres, Maths, Documentation...

Des pratiques « managériales » perpétuées

Les personnels sont aussi confrontés à des pratiques managériales d'un autre temps. La moindre des choses qu'on attend de cette alternance politique c'est un changement de celles-ci. Il est vrai que l'exemple est donné en haut lieu où les anciens cadres (recteur, IA...) sont encore tous en place et perpétuent jusqu'à la pseudo-consultation les schémas de « (mal)gouvernance ». Rien d'étonnant alors que se multiplient dans les établissements des méthodes qui fragilisent de plus en plus les personnels. La liste des pratiques autoritaires est longue dans beaucoup trop d'établissements: mesures vexatoires contre les représentants syndicaux ou tout simplement contre celles et ceux qui refusent de courber l'échine, organisation des services imposés sans aucune concertation, interprétation abusive des textes, pressions pour imposer des heures supplémentaires...

Francis Fuchs

UN FILM POUR DÉBATTRE « TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE »



« Tempête sous un crâne » nous plonge, le temps d'une année scolaire, au cœur d'un collège difficile tenu par une équipe énergique et soudée où les deux professeures filmées sont bien déterminées à transmettre à leurs élèves les moyens de s'exprimer.

Centré sur le travail en classe d'une professeure de Lettres et d'une professeure d'Arts plastiques, « Tempête sous un crâne » concentre l'essentiel du propos sur la manière dont les apprentissages sont construits dans la classe, dans la relation entre un enseignant et ses élèves autour d'une discipline.

Il rappelle ainsi que la construction des apprentissages en classe est bien le cœur du métier d'enseignant et qu'elle nécessite à la fois un haut niveau de qualification disciplinaire et un vrai travail de conception pédagogique.

En portant un regard bienveillant et constructif sur les enseignants et la complexité de notre métier, le documentaire de Clara Bouffartigue pose avec finesse les enjeux et les questions de l'éducation et de la nécessaire démocratisation du système éducatif.

Le SNES soutient donc ce film non seulement parce qu'il donne une image fidèle de la réalité de l'enseignement dans un collège en éducation prioritaire, mais plus largement parce qu'il fournit l'occasion de débats et de réflexions utiles sur l'éducation, nos métiers, leurs réalités et leurs évolutions tout en luttant contre des préjugés et des visions négatives et péjoratives.

La section académique du SNES organise une projection du film en avant première le 22 octobre 2012 à 20h au cinéma « Star » (27, rue du Jeu des enfants à Strasbourg). Elle sera suivie d'un débat en présence de la réalisatrice et d'un responsable national du SNES.

L'entrée est gratuite pour les adhérents à jour de leur cotisation (pensez à vous munir de votre carte d'adhérent).

Plus d'information sur ce film : <http://www.zed.fr/tempete/>



FORMATION INITIALE : C'EST PAS LA JOIE !

Les quelques 250 stagiaires du second degré de notre académie se voient déchargés de trois heures devant les élèves, soit 15 h de cours pour un certifié au lieu de 18 h. Cette avancée est modeste et transitoire selon Vincent Peillon.

Il reste que le temps de travail hebdomadaire de ces collègues est toujours trop élevé, frisant parfois les 60 h pour un temps de travail reconnu par le ministère de 40 à 42 h en moyenne. Une telle charge de travail ne permet pas un recul suffisant, avec une réflexion sur ses pratiques, sur son vécu professionnel. De plus, de nombreux stagiaires en collège font classe à tous les niveaux, dont certains dans des classes à examen, contrairement aux recommandations de nos autorités. A cela s'ajoute le temps de formation : 10 mercredis de formation plutôt disciplinaire, + 130 h, la prérentrée d'août comprise. Bref des semaines bien remplies !

Les demandes des stagiaires portent bien sûr, sur tout ce qui concerne la conduite et la gestion de la classe ; ils estiment aussi que les entretiens avec les IPR à la fin du mois d'août sont placés trop tôt : ce n'est que maintenant qu'ils commencent à mieux cerner leurs besoins de formation.

Depuis des années, le SNES-FSU de l'académie est aux côtés des stagiaires ; nous continuons à exiger avec eux une formation équilibrée (6 h devant élèves, 12 h en institut ou école de formation, ou dans l'établissement). Mais nous n'oublions pas ceux qui ont subi la situation insupportable de ces deux dernières années : pour eux, le ministère devra mettre en œuvre des priorités de formation sur décharge de service. Il faut qu'on s'y mette tous : rien n'est réglé.



Jean-Louis Hamm

JOURNÉE DE CARENCE

Suite à des questions qui nous sont posées : la journée de carence s'applique aussi bien à une journée de congé sans certificat médical accordée par le chef d'établissement qu'à la première journée d'un arrêt de travail prescrit par un médecin. Elle apparaît sur vos bulletins de salaire sous une rubrique « précompte journée de carence ». Elle ne s'applique pas en cas de congé pour enfant malade, mais l'agent doit fournir un certificat médical. Rappelons que la FSU maintient sa revendication d'une suppression de la journée de carence qui, appliquée aux fonctionnaires, n'est rien d'autre qu'une taxation de la maladie.



CONCERTATION « REFONDONS L'ÉCOLE » DANS NOTRE ACADÉMIE

Lors de la première quinzaine de septembre s'est tenue la déclinaison locale de la concertation sur la refondation de l'école de la République dans la précipitation. En effet, les conclusions de cette concertation devaient éclairer le ministère pour l'élaboration de sa loi de programmation et d'orientation, avant la fin de l'année. Notre sentiment, c'est qu'il s'est agi plus d'une opération concertée que d'une concertation digne de ce nom.

Mme le Recteur a choisi parmi les thèmes nationaux (« la réussite scolaire pour tous » - « les élèves au cœur de la refondation » - « un système éducatif juste et efficace » - « des personnels formés et reconnus ») ceux qui correspondent à ses priorités académiques : « la gouvernance et le pilotage académique de la politique éducative » - « l'orientation au service de l'ambition scolaire et de la réussite » - « une politique ambitieuse du numérique » et « politique des langues vivantes ». La FSU a participé à tous les ateliers; les personnels enseignants, et les parents d'élèves, étaient sous représentés, notamment par rapport aux chefs d'établissement et aux inspecteurs. La fonction de modérateur et de rapporteur était assurée par un cadre académique.

Nous avons eu l'impression que cette concertation était la poursuite de la politique précédente par d'autres moyens : justification de la politique académique, notamment en ce qui concerne les langues, apologie de l'école du socle et des compétences, numérique présenté comme un progrès pédagogique en soi... La FSU a remis ses propositions et ses analyses lors de chaque atelier.

Mais surtout, pour nous, il était indispensable pour « **refonder l'école de la République** », de réunir les personnels lors de journées banalisées, les parents, les élèves ou leurs représentants. Il y a eu un changement de ministère : il fallait donc changer les pratiques ; d'après nos échos, la concertation à Paris a mieux permis de développer et de confronter les points de vue.

Les représentants FSU aux différents ateliers

BILAN DE L'AFFECTATION DES TZR

Si l'on s'en tient à la globalité des chiffres, la situation du remplacement a cessé de se dégrader et l'on commence à remonter la pente. L'augmentation sensible de plus d'une centaine de TZR doit cependant être appréciée avec prudence. La pénurie de postes au mouvement a atteint l'an passé un sommet historique et les effets cumulés de l'affectation des stagiaires sur supports (presque) à temps complet ainsi que des suppressions de postes et de classes, ont mécaniquement entraîné l'affectation d'un plus grand nombre de collègues en zone de remplacement. Et la situation du remplacement, très variable d'une discipline à l'autre, n'en continue pas moins d'être très difficile, plus particulièrement en Allemand, Anglais, Lettres et Mathématiques. A l'issue du GT d'affectation des stagiaires de juillet, demeuraient très peu de réserves et de larges béances à combler.

Il est donc quelque peu téméraire de conclure à une amélioration. D'autant que les conditions d'affectation des collègues continuent, elles, de se dégrader. On retrouve là aussi, les mêmes causes : affectation de stagiaires, suppressions de classes qui génèrent des compléments de service pour les titulaires en établissement qui se retrouvent sur des postes ou supports occupés autrefois par les TZR. L'affectation sur un temps complet est devenue denrée rare et le morcèlement des services est le lot commun, amenant bien des collègues, au choix plus ou moins contraint, d'un temps partiel pour concilier contraintes professionnelles et familiales. Si une amélioration doit intervenir, c'est d'abord sur la qualité des affectations des TZR qu'elle se mesurera.

Il faudra notamment que les TZR retrouvent toute leur place, grignotée au fil des ans par le recours aux contractuels, aux compléments de service et enfin aux stagiaires. On le sent bien : l'amélioration du sort des TZR passe par celle des conditions d'exercice de l'ensemble de la profession et donc par une mobilisation de cette dernière.



Marc Bolzer

**RETENEZ DÈS À PRÉSENT LES DATES DE NOS CONGRÈS
DÉPARTEMENTAUX DE PRÉPARATION
DU CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU**

Congrès départemental de la FSU 67

**Judi 17 et vendredi 18 janvier 2013
A la Maison des Syndicats, Strasbourg**

Congrès départemental de la FSU 68

**Judi 24 et vendredi 25 janvier 2013
A l'UHA, Mulhouse**



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SECOND DEGRÉ

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2012



Etats Généraux du Second degré : prenons la parole !

Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'éducation est en préparation et va donc remplacer l'actuelle loi de 2005 (parfois appelée loi Fillon). Pour cela, le gouvernement a lancé au début du mois de juillet une large concertation, tant au niveau national qu'au niveau des académies pour refonder l'école de la République.

Toutefois malgré les demandes du SNES et de la FSU, la démarche voulue par le ministère a laissé très peu de place à la consultation directe des personnels.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP ont décidé d'appeler les personnels du second degré à faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances avec l'organisation des « **États généraux du Second degré** ». Il s'agit, partout en France dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail, afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir.

Le S3 de Strasbourg vous a informé par courriel et vous a proposé sur son site une trame de cahier revendicatif directement utilisable avec vos collègues dans votre établissement, que ce soit dans le cadre de discussions informelles, de sondage, ou encore d'une heure mensuelle d'information syndicale. Chaque S1 peut choisir une autre trame ou décider de ne traiter que l'un ou l'autre thème. Vous trouverez plus d'information et des fiches thématiques sur le site du SNES national.

La section académique effectuera une synthèse et participera activement à la mise en commun nationale des Etats Généraux qui se tiendront le 25 octobre à Paris au Théâtre du Gymnase.

Parce que l'avenir du système éducatif ne peut pas se construire sans nous, ni contre nous, nous comptons sur votre mobilisation pour faire avancer nos revendications !

Etats Généraux du Second degré

le 25 octobre à Paris au Théâtre du Gymnase



José Pozuelo



STAGE SYNDICAL SNES-FSU

«Le conseil d'administration et les questions budgétaires»

La section académique du SNES organise un stage de formation syndicale destiné à tous, syndiqués du SNES ou non syndiqués.

Le JEUDI 29 NOVEMBRE de 9 h 30 à 16 h 30
à la Maison des Syndicats
(1 rue Sedillot 67000 STRASBOURG)

Ce stage sera l'occasion de répondre à vos questions concernant les règles de confection du budget d'un collège et d'un lycée, de vous présenter les outils indispensables d'analyse budgétaire et les modalités de contrôle et d'action possibles dans ce domaine. Il permettra aussi de vous informer sur les modifications à venir concernant le cadre budgétaire et comptable des établissements de l'enseignement secondaire.

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit reconnu individuellement à tous les personnels en activité, titulaires ou non. Pour l'obtenir, il faut déposer une demande individuelle de congé (voir modèle ci-dessous), l'adresser au recteur par voie hiérarchique et donc la déposer auprès du chef d'établissement **au moins un mois avant la date du stage, soit le 29 octobre 2012 dernier délai.** Une non-réponse dans les quinze jours vaut acceptation. Pour participer au stage, il suffit de remplir la fiche d'inscription ci-dessous et de **la renvoyer au SNES académique (13 A bd Wilson 67000 STRASBOURG ou par email : s3str@snes.edu) avant le 19.11.2012.**

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A RENVOYER AU SNES ACADEMIQUE AVANT LE 19.11.12 – 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG)

STAGE : « Le conseil d'administration et les questions budgétaires» du 29.11.2012

NOM..... PRÉNOM.....
 Adresse personnelle.....
 Tél. / / / / / Tél. port / / / / / Email.....
 Etablissement.....

Syndiqué(e) au SNES OUI NON
 Je m'inscris aussi au repas organisé sur place OUI NON

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train)

Date / / Signature :

✂-----

Modèle de demande individuelle d'autorisation à adresser à Mme Le Recteur - Congé pour formation syndicale
(à reproduire et à remettre ou à envoyer à votre chef d'établissement)

Nom Prénom

Statut et fonction Etablissement

A Madame le Recteur S/C de M. (Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique)

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 22 novembre 2012 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Strasbourg. Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A

le

Signature

STI2D ou LA RÉFORME ANGOISSANTE

Parmi l'héritage du quinquennat Sarkozy figure en bonne place la « réforme » de la voie technologique industrielle, appelée plus communément la réforme des STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable). Cette réforme continue à distiller pernicieusement son venin.

Les dessous d'une réforme contestable ...

La réforme de la voie technologique rentre dans sa deuxième année. Appliquée à la rentrée de septembre 2011 en Première, elle touche depuis la rentrée de septembre les Terminales. Cette réforme avait été présentée comme la potion magique destinée à redynamiser la filière technologique qui perdait d'année en année un nombre croissant d'élèves. Un des éléments majeurs de cette réforme était une refonte totale des enseignements et des programmes. En fait, en diminuant de manière drastique les enseignements pratiques en petits groupes (12 à 15 élèves), elle permettait selon une logique strictement comptable « d'économiser » des postes. Ce sont ainsi des dizaines de collègues des disciplines technologiques (génie mécanique construction et productique, génie électrique électronique et électrotechnique...) qui ont été sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. Pour anticiper la curée, des dizaines de collègues ont choisi une reconversion dans une autre discipline (maths surtout). D'autres (près de 45 à cette rentrée) ont perdu leur poste et se retrouvent sans classe ni enseignement. Pour ceux qui avaient pu conserver un service complet ou partiel d'enseignement, l'année scolaire 2011-2012 a été particulièrement angoissante et éprouvante. Il fallait avec les moyens du bord, créer de nouvelles séquences d'enseignement. La formation continue se résumait par quelques faméliques demi-journées et par de désespérantes consultations d'une plate-forme télématique de pseudo-formation.

... appliquée au pas de charge

Dans la continuité du Ministre Chatel, le Ministre Peillon s'est contenté de poursuivre cette réforme infaisable. Il a ainsi imposé aux collègues de STI un changement de discipline. Des 42 spécialités initiales, on passe à 4 options (architecture et construction, énergie, ingénierie mécanique, informatique et numérique). Mme le recteur de l'académie de Strasbourg, jamais en reste d'excès de zèle, a procédé à un « reétiquetage » imposé selon un tableau de conversion. Les collègues concernés ont été plus ou moins informés en catimini selon les établissements, le tout devant être primitivement bouclé le 25 septembre 2012 avant d'être repoussé au 12 octobre 2012 ! Les enseignants qui ne trouvaient pas leur compte dans leur nouvel habillage, pouvaient à la rigueur demander une autre option que celle qui leur était arbitrairement destinée. Rien pourtant ne justifie cette hâte. Le SNES a d'ailleurs demandé au Ministère dès le 10 juillet 2012 de « **laisser le temps de la réflexion pour une redéfinition des spécialités de STI conforme à la fois au bon fonctionnement des formations et à la sécurité professionnelle des enseignants** ».

... avec des questions toujours sans réponse

A l'occasion du groupe de travail académique du 2 octobre 2012, les représentants des organisations syndicales (SNES/FSU, SGEN/CFDT, FO, SNALC et SNCL) se sont fait les porte-parole des réelles inquiétudes des collègues à la fois sur leur métier et sur leur avenir professionnel. Deux questions en particulier sont restées sans réponse : la première concerne l'éventualité pour les enseignants des disciplines technologiques industrielles nouvellement estampillés et victimes d'une mesure de carte scolaire ou entrants dans l'académie de Strasbourg, d'être nommé en technologie en collège. Comme d'un côté près d'une cinquantaine d'enseignants de STI sont à l'heure actuelle en « surnombre » et comme de l'autre côté les collèges alsaciens manquent d'enseignants en technologie, il y a fort à parier que l'administration rectorale soit tentée de résoudre cette inéquation par la manière forte, en nommant arbitrairement les collègues de STI en collège. Cette opération serait d'autant plus facile pour l'administration rectorale que tous les collègues de STI qu'ils soient certifiés ou agrégés en LP, LET ou collège et sans doute en CPGE et IUT vont devoir changer de discipline et passeront sur le profil de recrutement du nouveau CAPET qui introduit de facto la notion d'un enseignement de technologie sur 7 ans (de la 6ème à la terminale). La 2ème inquiétude concerne les formations en aval du baccalauréat, c'est à dire les BTS. Là aussi plane la menace d'une réduction de la carte des BTS, et plus particulièrement ceux des disciplines industrielles.

On l'aura compris : la pseudo réforme de la voie technologique ne va pas dans le sens de l'intérêt des personnels. Elle ne va d'ailleurs pas non plus dans le sens de l'intérêt du pays qui est en train de décourager et de dilapider son capital de « ressources humaines » et de matière grise.

Francis Fuchs



PERMANENCES 2012-2013

Permanences à Strasbourg

Lundi	Ap. midi	Eric Garel, Dominique Perrin (<i>tous les 15 jours</i>), Maurice Besset (le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu)
Mardi	Matin	Sylvain Guillaume, Valérie Baugey
	Ap. midi	Marc Bolzer, Geneviève Rudloff
Mercredi	Matin	Maurice Besset (11 h – 15 h) (le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu)
	Ap. midi	Jean-Louis Hamm, Geneviève Rudloff, Sylvie Cado
Jeudi	Matin	Sylvain Guillaume, Marc Bolzer, Ali Gherbi (en alternance avec Mulhouse) (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)
	Ap. midi	Marc Bolzer, François Seel, Ali Gherbi (en alternance avec Mulhouse) (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)
Vendredi	Matin	Jamil Alyafi, Francis Fuchs, Geneviève Rudloff, Maurice Besset (11 h – 15 h) le joindre de préférence par email compta@strasbourg.snes.edu), Ali Gherbi (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)
	Ap. midi	Jamil Alyafi, Carine Gigout (<i>tous les 15 jours</i>)

Permanences à Mulhouse

Lundi	Matin	Ali Gherbi (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)
Mardi	Ap. midi	Francis Fuchs
Mercredi	Ap. midi	Jamil Alyafi, Ali Gherbi (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)
Jeudi	Ap. midi	Ali Gherbi (en alternance avec Strasbourg) (3 semaine/4 - le joindre de préférence par email s3str@snes.edu)

QUI JOINDRE AU SNES ?

→ **Infos lycées** : Francis Fuchs

Myriam Benedetti et Dominique Perrin

→ **Infos collègues** : Valérie Baugey,

Marc Bolzer, Jean-Louis Hamm et José Pozuelo

→ **Emploi** :

- **Agrégés** : Sylvain Guillaume

- **Certifiés** : Marc Bolzer, Geneviève Rudloff

- **Pegc** : François Seel

- **Tzr** : Marc Bolzer, Geneviève Rudloff

- **Documentalistes** : Carine Gigout, Claire Gutknecht

- **Stagiaires, formation** :

Philippe Lochu, Jean-Louis Hamm

- **Ma/contractuels/vacataires** :

Geneviève Rudloff, Leïla Moussavian-Huppe (contractuelle)

- **Copsy** : Sylvie Cado

- **Cpe** : Ali Gherbi

- **AED, AP, AVS** : Ali Gherbi et Amandine Rivet (AED)

- **Retraité(e)s et protection sociale** :

Françoise Eiden

- **Retraites** : Sylvain Guillaume

→ **Trésorerie** : Maurice Besset

(compta@strasbourg.snes.edu)

→ **Informatique** : Jamil Al-Yafi

→ **Secrétariat général** : Francis Fuchs,

Philippe Lochu

→ **FSU régionale** : Jean-Louis Hamm

Vendredi 07 août 2012	9h-17h	CA académique
Vendredi 14 septembre 2012	14 h	Conférence de presse de rentrée FSU
Mardi 25 septembre 2012	18 h	Réunion d'accueil des stagiaires
Vendredi 12 octobre 2012	14h-17h	Bureau académique
Jeudi 25 octobre 2012		Etats généraux à Paris
Jeudi 29 novembre 2012	9h-16h30	Stage académique « Budget »
Jeudi 17 et vendredi 18 janvier 2013	9h-17h	Congrès départemental FSU 67
Jeudi 24 et vendredi 25 janvier 2013	9h-17h	Congrès départemental FSU 68



ZOOM

VOS ADRESSES EMAIL

Votre adresse a changé et/ou n'a pas été saisie par le Snes académique ?

Signalez-le très vite en envoyant un message à s3str@snes.edu (objet : enregistrement de mon adresse électronique).

Vous serez ainsi informé(e) de l'actualité syndicale en temps réel.